

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU 10 DECEMBRE 2018**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2018
2. Présentation de la planification financière 2019-2023
3. Présentation du budget de fonctionnement 2019
  - Rapport de la Commission financière
  - Approbation
4. Présentation du budget des investissements 2019
  - 4.1 Enseignement et formation**
    - Achat de 7 beamers interactifs pour les salles de classe
  - 4.2 Protection et aménagement de l'environnement**  
**Approvisionnement en eau**
    - Réfection installations et réseau d'eau
  - 4.3 Rapport de la Commission financière**
  - 4.4 Approbations**
5. Règlement scolaire communal
  - Présentation de l'article 5 modifié
  - Approbation
5. Nouvelle association de communes en Veveyse  
Association des communes de la Veveyse (ACV)  
Principe et statuts
7. Divers

Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, ouvre la séance à 20h10 et salue les citoyennes et citoyens présents. Pour le Conseil communal, MM. Bruno Fischetti et Sébastien Piller sont excusés. La presse est représentée par M. Charles Grandjean, du journal « La Liberté ».

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'article 3 du Règlement d'application de la Loi sur les communes autorise l'enregistrement des délibérations de l'assemblée. Ce sera le cas ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif communal.

Cette assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch.

Après la nomination des scrutateurs, Mme Marie-Laure Pilloud, MM. Gilbert Coquoz, Laurent Menoud et Laurent Dorthe, dénombrant 89 personnes habilitées à voter, Mme Menoud rendit hommage aux personnes disparues au cours de l'année et félicita le secrétaire communal pour ses 20 années de service.

Afin de répondre au mécontentement des citoyens propriétaires concernant la nouvelle taxe de l'épuration des eaux, prélevée en fonction de la surface de terrain et du type de zone et découlant de l'acceptation du nouveau Règlement adopté par l'Assemblée communale le 14 décembre 2015, Mme Menoud fait un historique de la mise en vigueur de la taxe et, comme déjà annoncé, informe l'Assemblée que le Conseil communal reverra la chose et qu'une séance d'information se tiendra le 5 février 2019 à ce sujet.

La parole est donnée à l'assemblée pour quelques interventions :

Mme Augusta Pilloud fait part de l'indignation des citoyens propriétaires face à cette nouvelle taxe, obligeant certains à vendre ou à construire. Elle souhaite en outre que les comptes et budgets soient publiés dans le Bosson'Info.

Mme Anne-Lyse Menoud répond qu'il n'est pas tout-à-fait juste de parler d'obligation de vendre. Il faut prendre en compte la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire – LAT, ainsi que le PGEE ou Plan général d'évacuation des eaux.

M. Cracchiolo souhaite être informé sur le calcul des taxes d'évacuation. Mme Menoud l'invite à participer à la séance prévue le 5 février.

M. Daniel Lachat trouve cette taxe disproportionnée. Mme Menoud lui répond que celle-ci est fixée en application des Lois fédérales et cantonales.

Mme Augusta Pilloud aborde son cas, soit que ses eaux usées vont dans la canalisation de la commune de Palézieux. Mme Menoud répond que la question est différente, s'agissant d'un autre canton.

Mme Anne-Marie Cottet suggère de rembourser les taxes, du moins en partie, pour le motif qu'il n'y a pas eu de pluie et donc moins d'eaux usées.

M. Raymond Sugnaux confirme que la pluie augmente de 20 à 30% les eaux mélangées à évacuer.

### **1. Procès-verbal**

Sa lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018, qui était à disposition auprès de l'administration et mis en ligne sur le site internet, est accepté par 70 oui, sans avis contraire et 15 abstentions.

### **2. Planification financière 2019-2023**

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, présente ensuite la planification financière permettant une projection sur les 5 prochaines années et donnant une vision des charges financières à supporter en fonction de divers investissements à réaliser, plan quinquennal indiquant la marge nette d'autofinancement de la commune. Cette planification est inscrite dans la Loi sur les communes et doit être présentée chaque année pour information au législatif, ce dernier n'étant pas appelé à voter à ce sujet. La Commission financière, par la voix de M. Daniel Borno, son Président, donne un préavis favorable à cette planification.

M. Marc Rayroud demande si le projet de bâtiment pour la petite enfance est pris en compte dans cette planification. M. Vaucher répond par l'affirmative, mais précise qu'il s'agit d'une estimation, les coûts devant encore être affinés.

M. Pascal Dewarrat fait part de son inquiétude en relation avec la révision des impôts des entreprises (RIE) et son incidence sur les finances communales. M. Vaucher lui répond que cet élément n'est pas si déterminant, que la baisse de ces impôts n'est pas si dramatique et que rien n'a encore été prévu pour les budgets futurs.

Il n'y a pas d'autre intervention de l'assemblée. Mme Menoud remercie le boursier pour la présentation et les explications données, ainsi que M. Borno pour son rapport.

### **3. Présentation du budget de fonctionnement 2019**

Le budget de fonctionnement, a été adopté par le Conseil communal le 19 novembre et présenté à la Commission financière le 27 novembre. Il boucle avec un excédent de charges de Fr. 79'241.85, correspondant à 1,2% des charges alors que le seuil autorisé par la Loi est de 5%. M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, effectue la présentation chapitre après chapitre et commente les divers postes du budget.

Au chapitre 0 - Administration communale, M. Alexandre Freundler intervient au sujet de la hausse du montant relatif au traitement du Conseil communal. Cette rémunération est fixée dans l'annexe au Règlement d'organisation de l'exécutif. Par ailleurs, les dédommagements figurent sous une seule rubrique, au lieu d'être répartis dans les dicastères, par mesure de simplification.

Au chapitre 1 – Ordre public, Mme Berthoud Kühlkopf et M. Pascal Dewarrat sont préoccupés par la fuite ayant lieu au bâtiment intercommunal du feu, qui n'est pas très ancien. M. Sugnaux précise que selon les normes SIA, une garantie doit être prévue concernant la construction.

Au chapitre 2 – Enseignement et formation, il a été tenu compte des conséquences de l'Arrêt du Tribunal fédéral dans les frais relatifs au camp de ski et camp vert. D'autre part, un nouveau concierge pour le complexe scolaire a été engagé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'agit de M. Pierre-Alain Richoz.

Au chapitre 3 - Culte culture et loisirs, M. Jean-Pierre Vaucher signale une hausse des dépenses du Conservatoire et indique que d'autre part il n'y pas de frais pour le 1<sup>er</sup> août, la Fête nationale n'étant pas organisée dans la commune.

Au chapitre 4 – Santé, une augmentation du montant relatif à l'accueil résidentiel est constatée.

Au chapitre 6 – Transports et communications, on peut remarquer une diminution des frais d'entretien des routes, grâce aux travaux de réfection effectués ces dernières années.

Au chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement, l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite est prévu au cimetière paroissial.

Au chapitre 9 – Finances et impôts, les rentrées fiscales sont stables, voire sont légèrement en baisse.

Mme Menoud remercie notre boursier pour sa présentation.

M. Daniel Bornoze donne lecture du rapport de la Commission financière, dont il rappelle que le rôle est de valider la pertinence des dépenses, les priorités et les choix étant dévolus au Conseil communal. Au terme du rapport, la commission \* « **recommande une grande prudence et un contrôle envers tous les frais et coûts de gestion de la commune afin de respecter ce budget** ». L'assemblée est invitée à approuver le budget tel que présenté.

Prenant la parole, Mme Marie-Thérèse Maillard demande le vote au bulletin secret. Mme Menoud se dit surprise de cette démarche, étant donné le faible déficit prévu et précise que si le budget devait être refusé, il n'y aurait pas de vote sur les investissements.

Et de rappeler la responsabilité du législatif à ce sujet, estimant que si cela est en relation avec le mécontentement dû à la taxe d'épuration, que le Conseil communal s'est engagé à revoir, ni le bulletin secret, ni un refus ne sont justifiés. En cas de refus du budget, celui-ci pourrait être imposé par le Service des communes ou par la Préfecture. Elle précise en outre que le budget des investissements comprend notamment une partie liée à la défense incendie et qu'en cas de refus, elle souhaite qu'aucun citoyen n'ait à subir les conséquences de la non-réalisation de ces travaux demandés par le Corps intercommunal du feu. Dès lors, en absence de raison majeure, le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens à approuver le budget tel que présenté.

Un cinquième des citoyennes et citoyens électeurs présents est nécessaire pour que le vote à bulletin secret puisse avoir lieu. 41 se prononcent pour, 37 contre et il y a 3 abstentions.

Le budget de fonctionnement est dès lors mis en votation au bulletin secret, le résultat étant le suivant :

49 oui, 35 non, 3 blancs et 2 abstentions, synonyme d'acceptation du budget pour laquelle l'assemblée est remerciée par Mme Menoud.

#### **4. Présentation du budget des investissements**

Le budget des investissements est présenté par M. Jean-Pierre Vaucher. Sur un montant total de Fr. 2'474'700.00, Fr. 144'400.00 sont de nouveaux investissements.

Il s'agit tout d'abord de la deuxième tranche à charge de la commune, relative à l'achat d'un véhicule pour le service du feu, à savoir Fr. 19'400.00. A noter que l'investissement total avait été approuvé lors de l'assemblée de décembre 2017.

Ensuite, l'acquisition de nouveaux tableaux interactifs pour notre école, pour remplacer ceux acquis en 2012 et qui sont en fin de vie. Coût de l'investissement Fr. 30'000.00.

Le troisième investissement, s'élevant à Fr. 95'000.00 concerne le remplacement d'hydrantes, un réducteur de pression à installer pour une borne incendie, ainsi que la rénovation de conduites. Ces mesures découlent du rapport établi par le concessionnaire communal, l'entreprise H&M Dorthe, ainsi que de la requête du Corps intercommunal du feu.

Mme Augusta Pilloud souhaite connaître le montant total de la dette communale ; celle-ci se monte à Fr. 10'700'000.00.

M. Alexandre Freundler demande à connaître le coût des frais de réfection de la route de Peireivuat. M. Vaucher lui répond que le montant définitif n'est pas disponible à ce jour.

Le rapport de la Commission financière, ayant reçu toutes les explications souhaitées et nécessaires, a conclu à une recommandation d'approbation du budget des investissements. Mme Menoud remercie la commission pour son travail et sa confiance.

Les objets présentés sont ensuite mis en votation, ce qui donne les résultats ci-après :

- Tableaux interactifs 76 oui 0 non 3 abstentions
- Réseau d'eau potable et défense incendie 85 oui 0 non 1 abstention

#### **5. Règlement scolaire communal**

Consécutivement à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, seul un montant journalier de Fr. 16.00 peut être demandé aux parents, à titre de participation des enfants au camp de ski et/ou au camp vert. Dès lors, l'article 5 du Règlement scolaire a été modifié dans ce sens.

Mis en votation, cette modification donne le résultat suivant :

73 oui 8 non 3 abstentions

#### **6. Nouvelle association de communes en Veveyse – Association des communes de la Veveyse (ACV) – Principe et statuts**

L'assemblée est invitée à se prononcer sur une nouvelle Association de communes en Veveyse, en remplacement de l'actuelle Association. Les statuts de cette nouvelle entité étaient à disposition sur le site internet communal, ainsi qu'auprès de l'administration. Mme Menoud donne tout d'abord lecture d'un message identique pour toutes les communes du district, puis procède à une présentation, également la même pour l'ensemble des communes veveysannes. Si l'objectif de cette nouvelle Association est bien entendu la défense des intérêts des communes de la Veveyse, c'est également le soutien financier et/ou la réalisation, en tant que maître d'œuvre, de projets d'envergure régionale et d'intérêt public, social, culturel, sportif ou touristique. Le premier projet prévu d'être mené à bien au travers de cette nouvelle Association et du Fonds veveysan est le Plan Directeur Régional, rendu obligatoire par le canton et relatif notamment au développement des zones d'activité dans le district.

De nombreuses voix se sont levées contre cette nouvelle structure régionale, dont le fonds précité est jugé être un chèque en blanc, dont seul certaines communes pourraient profiter.

M. Raymond Sugnaux demande qui seront les délégués et qu'advient-il de l'ancienne ACV. Les délégués seront des représentants des Conseils communaux et l'actuelle association sera dissoute ; une nouvelle sera constituée au printemps 2019. M. Sugnaux félicite la commune de Le Flon, qui a refusé ce projet, qu'il qualifie de « trappe à rats » et qu'il considère comme une réponse du Préfet à l'échec de la fusion de communes. Il estime d'autre part qu'il y a trop d'inconnues concernant les charges d'exploitation et qu'il faut cesser de vivre sur la dette et les difficultés financières.

Mme Anne-Lyse Menoud précise qu'elle voit des avantages à ce projet, notamment grâce à la capacité financière de Châtel-St-Denis. Il ne s'agit pas d'une initiative de M. le Préfet mais d'un projet régional, pour la majorité des communes, dans lequel celles-ci sont décisionnaires. Il s'agit d'un projet d'intérêt régional.

M. Pascal Dewarrat est surpris de cette adhésion allant à l'encontre du manque de moyens financiers.

Mme Menoud répète qu'il s'agit d'une opportunité pour la Veveyse.

M. Alexandre Freundler demande quelle est l'incidence du refus de la commune de Le Flon. Il n'y a pas de réponse pour l'instant, il faut attendre le résultat global. Cette commune a prévu de représenter ce sujet.

M. Raymond Sugnaux affirme qu'un seul refus signifie la non-approbation de ce projet par le district.

M. Marc Hirsbrunner revient sur le montant de la dette communale, qui est importante : Fr. 7'000.00 par habitant Y a-t-il un plafond légal ? Quelle incidence à cette décision ? il lui est répondu que ce sont les budgets qui déterminent la capacité financière de la commune.

Mme Antoinette Romanens relève que la commune a peu de ressources et qu'il y a un intérêt à profiter de ce fonds commun

Elle estime d'autre part que la démocratie directe montre ses limites avec les débats de ce soir et qu'il est peut-être le temps de songer à un Conseil général.

Mme Anne-Lyse Menoud précise que le Plan directeur régional – PDR est une obligation cantonale. Sans fonds, cela coûtera cher et il faut éviter que le canton nous dicte ce qu'il y a lieu de faire. Il faut se donner les moyens, sinon on perdra tout.

Le vote à bulletin secret ayant été demandé précédemment par M. Raymond Sugnaux, l'assemblée doit se prononcer sur ce mode de votation. 42 personnes étant favorables, l'adhésion à la nouvelle Association de communes est mise au vote, le résultat étant le suivant :

32 oui 52 non 2 blancs 3 nuls. Cet objet est dès lors refusé.

## **7. Divers**

Pour terminer, Mme Anne-Lyse Menoud donne quelques informations à l'assemblée :

- Remplacement de M. Dominique Cottet, concierge de l'école, atteint dans sa santé et ayant dû cesser son activité, par M. Pierre-Alain Richoz au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Garantie du maintien de l'office de poste local jusqu'en 2020, si les gérants du Denner acceptent d'intégrer une agence postale dans leur commerce

- L'abaissement de la vitesse entre Attalens et Bossonnens, de 80 à 60 km/h a été accepté par le canton, les panneaux correspondants ont été posés
- Absence de marquage du passage pour piétons au débouché de la route des Biolley sur la route d'Oron, en raison de la vitesse de 70 km/h sur le tronçon. Une demande est en cours auprès du canton pour le déplacement du 50 km/h. Elle est étayée par une expertise d'un bureau d'ingénieurs et une demande signée par plusieurs citoyennes et citoyens
- L'aménagement du carrefour de la gare, giratoire et passage pour piétons menant à la route de Chesau, seront entrepris par le canton au printemps 2019
- Un projet de remaniement parcellaire réunissant les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges est en cours. Une séance d'information à ces dernières est d'ores déjà fixée en janvier 2019.

Questions de l'assemblée :

- M. Vincent Maudonnet demande quelle suite est donnée à la 2<sup>e</sup> mise à l'enquête du PAL. Mme Menoud lui répond que les oppositions et observations seront traitées en janvier prochain
- M. Paul Cottet demande si le déplacement de la limitation de vitesse dont il est question ci-dessus engendrera des frais supplémentaires d'entretien pour la commune. Mme Menoud répond que cela ne change rien pour la commune, la route étant cantonale.

Il n'y a plus de question ni d'intervention de l'assistance. Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, remercie les citoyennes et citoyens qui font confiance aux Autorités communales et rappelle qu'elle se tient à disposition de la population, sur demande, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 17h30 à 19h15. Il suffit pour cela de s'annoncer auprès du secrétariat. Cette possibilité n'a à ce jour pas encore été utilisée.

Elle remercie d'autre part l'ensemble du personnel et ses collègues du Conseil communal pour tout le travail effectué durant l'année qui se termine et présente les meilleurs vœux de santé, de bonheur, ainsi que pour de belles fêtes, à l'ensemble des personnes présentes et à leurs familles.

M. Aymeric Duprez prend la parole pour annoncer que lui et sa famille quitteront le pays pour retourner en France, d'ici à la fin de l'année. Son poste de rédacteur et concepteur du journal communal Bosson'Info est dès lors à repourvoir.

M. Dominique Cottet, Vice-Syndic, adresse au nom de tous de sincères remerciements à notre Syndique, Mme Menoud, pour tout le travail effectué au cours de l'année et lui présente également, ainsi qu'à sa famille, ses vœux les meilleurs.

Il est 23h00, chacune et chacun est cordialement invité à partager le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire

***\*demande de modification faite par M. Raymond Sugnaux***